

**A l'attention des Parents d'élèves de la classe de  
CE2-CM1 de M. Picard,**

**Givry, le 30/05/2021**

**Objet : Information aux parents d'un enfant « contact à risque » d'un cas de COVID-19**

Madame, Monsieur,

La **classe de CE2-CM1** de l'établissement scolaire fréquenté par votre enfant est **fermée en raison d'un ou plusieurs cas confirmés de COVID-19**. Votre enfant a été en contact avec ce ou ces cas positifs et par mesure de précaution, il doit rester isolé.

Vous avez en tant que parent un rôle essentiel pour limiter les risques de contagion et protéger vos proches.

Il est nécessaire de respecter les consignes sanitaires pendant la période d'isolement de votre enfant :

- **Votre enfant doit rester isolé au minimum 7 jours à partir de la date d'envoi de ce courriel, soit jusqu'au dimanche 6 juin inclus** avec respect des mesures barrières (port du masque si possible en présence d'un tiers dans la même pièce, lavage régulier des mains) :
- Votre enfant doit réaliser **deux tests de dépistage** COVID-19 (par test antigénique ou test RT-PCR) :
  - o Dès réception du présent courriel ;
  - o **ET** 7 jours après la date de fermeture de la classe, **soit le vendredi 4 juin**.

**Attention : les autotests ne doivent pas être utilisés dans ce contexte.**

**Ce message vaut bon pour test auprès des laboratoires.** Attention : compte tenu des délais constatés dans certains secteurs, il est souhaitable de prendre RDV dès maintenant avec le laboratoire de biologie médicale de votre choix (informations disponible sur <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid> ).

- ⇒ **Quel que soit le résultat du premier test, votre enfant doit rester en isolement au minimum 7 jours.**
- ⇒ **Si un des 2 tests est positif**, vous êtes invité à consulter auprès d'un médecin pour qu'il vous indique la conduite à tenir pour votre enfant et les personnes de votre foyer. Nous vous remercions par ailleurs de bien vouloir informer le responsable de l'établissement scolaire.
- ⇒ **Si le 2<sup>ème</sup> test est négatif et devant l'absence de symptômes évocateurs du Covid19**, votre enfant pourra réintégrer l'établissement.
- ⇒ **Si le 2<sup>ème</sup> test n'a pas été réalisé et devant l'absence de symptômes évocateurs du Covid19**, votre enfant devra rester en isolement et pourra réintégrer l'établissement après un délai de 14 jours suivant la date de fermeture de la classe, c'est-à-dire un retour : lundi 14 juin.

**Si votre enfant à moins de 16 ans et aucun des deux parents ne peut télétravailler : ce courrier/courriel vaut attestation à remettre à l'employeur pour un seul des parents.**

*Pour les salariés, remettez ce courrier/courriel à votre employeur comme justificatif d'absence. Il ouvre droit au chômage partiel (ou à autorisation spéciale d'absence pour le secteur public).*

*Pour les non-salariés, rendez-vous sur [declare.ameli](https://declare.ameli.fr) ou [declare.msa](https://declare.msa.fr) pour obtenir un arrêt de travail.*



Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre ou sur le contact tracing, vous pouvez appeler la plateforme de l'Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d'un appel).

Si l'état de santé de votre enfant évolue, nous vous invitons à contacter sans attendre votre médecin traitant ou un médecin de ville. Si vous n'arrivez pas à trouver un médecin pour vous prendre en charge, vous pouvez contacter l'Assurance Maladie au 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix d'un appel), qui vous orientera dans vos recherches.

Cordialement,

Le directeur/chef d'établissement  
en lien avec votre conseiller Assurance Maladie,  
la région académique et l'ARS BFC.

**Ajout Mme Amendola (Directrice de l'école) :**

Merci de revenir vers moi, uniquement en cas d'un résultat positif (sur les 2 tests à réaliser) afin de ne pas surcharger la boîte mail de l'école : [elemgivry@yahoo.fr](mailto:elemgivry@yahoo.fr)

Si le deuxième test, réalisé le vendredi 4 juin est négatif, il sera important de renvoyer à M. Picard, **les attestations sur l'honneur par mail avant le retour à l'école le lundi 7 juin.**

Vous remerciant par avance. Bien cordialement. Mme Amendola.